



RENTREE SCOLAIRE 2024 : FICHE VIE SCOLAIRE

Nom :

Prénom :

Classe en 2023/2024 :

1- Fréquentation de la demi-pension :

DEMI-PENSIONNAIRE

Ou

EXTERNE

Tout changement concernant la fréquentation de la demi-pension doit être signalé au service de gestion.

2- Choix du régime de sortie :

Régime 1 : sortie libre après le dernier cours de la journée (DP) ou de la demi-journée (externes).

ou

Régime 2 : idem régime 1 sauf en cas de modification de l'emploi du temps que les parents ignorent.

ou

Régime 3 : sortie autorisée uniquement à partir de 16h00 (12h30 le mercredi) : régime lié aux transports scolaires.

ou

Régime 4 : l'élève reste jusqu'à 16h55 (12h30 le mercredi) quel que soit l'emploi du temps.

Tout changement concernant le régime de sortie doit être signalé à la CPE dans le carnet de correspondance. Une nouvelle étiquette sera alors apposée au dos du carnet, blanche pour le régime 1, jaune pour R2, orange pour R3 et rouge pour R4.

Fait à, le

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève